



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XPF Vol. 17 n° 9 au cat.

L'HOMICIDE AU CANADA - 1996

par Orest Fedorowycz

FAITS SAILLANTS

- Le taux national d'homicides a augmenté de 6 % en 1996, suivant quatre années consécutives de déclin. Le taux recule généralement depuis le milieu des années 1970. En 1996, 633 homicides ont été déclarés, soit 45 de plus qu'en 1995. Toutefois, ce nombre est moins élevé que la moyenne portant sur les dix années précédentes. Cette hausse est attribuable en partie à l'augmentation du nombre d'homicides qui ont fait plus d'une victime.
- La plupart des provinces ont enregistré une augmentation du nombre d'homicides, particulièrement au Manitoba, au Québec et en Saskatchewan. Seuls l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et le Yukon ont affiché des baisses.
- En général, les taux d'homicides augmentent de l'Est à l'Ouest. Le Manitoba a affiché le taux provincial le plus élevé en 1996, suivi de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Les taux les plus faibles ont été observés à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.
- Parmi les neuf régions métropolitaines les plus grandes, Winnipeg a enregistré le taux le plus élevé, suivie de Vancouver. Calgary et Hamilton ont déclaré les taux les moins élevés. Le taux observé à Montréal était à son plus bas depuis 1981, la première année de collecte de données selon la région métropolitaine.
- Toutes les catégories d'homicides avec arme à feu ont augmenté en 1996. Alors que le nombre d'homicides avec armes à feu (211) était de 20 % supérieur à ce qu'il était en 1995, ce chiffre est semblable à la moyenne précédente calculée sur une période de 10 ans (204). Depuis 1979, les armes à feu ont compté, de façon soutenue, pour le tiers de tous les homicides. Une fois de plus, les armes de poing ont été responsables d'environ la moitié des tous les homicides avec arme à feu.
- Les personnes de sexe masculin comptent toujours pour les deux tiers de toutes les victimes d'homicides et près de neuf accusés sur dix.
- Les homicides continuent à être commis par une personne connue de la victime. En 1996, 37 % des victimes ont été tuées par un conjoint ou un membre de leur famille, 49 %, par une relation intime, d'affaires et sociale, et 14 %, par un étranger. Les 67 homicides commis par un étranger en 1996 représentaient une baisse par rapport au 79 homicides commis en 1995. Au cours des 10 dernières années, la proportion d'étrangers accusés d'homicide a varié de 12 % à 18% de toutes les personnes accusées d'homicide.
- Les homicides du (ex-)conjoint ont diminué de 90 en 1995 à 80 en 1996, et les personnes de sexe féminin comptant pour plus des trois quarts de toutes les victimes. De plus, 19 personnes de sexe féminin ont été tuées par un ami intime ou un ex-ami intime. Au total, environ 40% des victimes d'homicides de sexe féminin ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné.
- Le taux d'homicides chez les jeunes est demeuré relativement stable au cours de la dernière décennie. De 1986 à 1995, il y a eu, en moyenne, 49 jeunes accusés d'homicide chaque année, ce qui représente 9 % de toutes les personnes accusées d'homicide. En 1996, 51 jeunes ont été accusés d'homicide, comptant pour 8 % de toutes les personnes accusées d'homicide.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033, par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734 ou via l'Internet: order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Juillet 1997
ISSN 1205-8882

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1997

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photo-graphique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 1984.



INTRODUCTION

Les homicides sont plus susceptibles de mériter l'attention des médias et par conséquent, font l'objet d'un examen plus minutieux de la part du public que tout autre acte criminel. L'acte même inspire la peur au sein du grand public, en particulier s'il s'accompagne de cruauté ou si ses victimes sont des membres de la société qui sont sans défense. En dépit d'une préoccupation croissante chez les Canadiens concernant des menaces ou des attaques de violence, le taux d'homicide a diminué de façon graduelle depuis le milieu des années 1970.

Presque sans exception, tous les homicides sont signalés à la police par le public ou sont découverts au cours d'une enquête policière. Dans le présent Juristat, on examine les tendances à long terme et à court terme ainsi que les circonstances qui entourent les affaires d'homicide. De plus, ce rapport présente une comparaison des taux entre les grandes régions métropolitaines, les provinces et territoires, et certains pays.

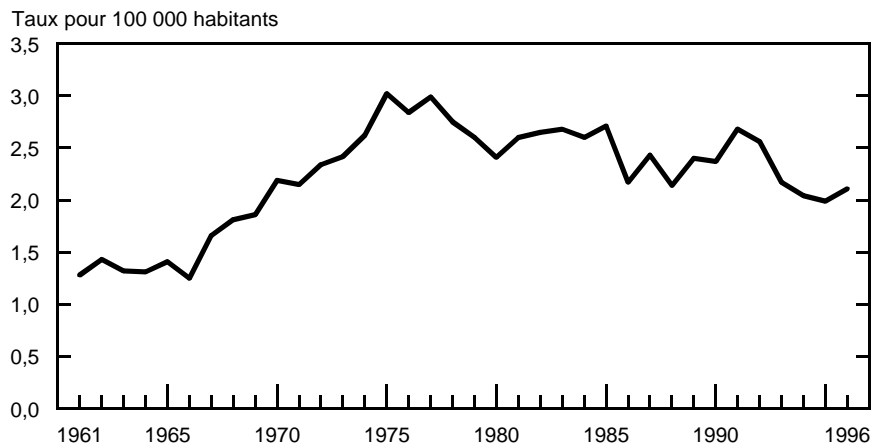
Au Canada, l'homicide criminel comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable ne font pas partie de cette classification.

TENDANCES GÉNÉRALES

Le taux d'homicide augmente, mais est généralement en décroissance depuis 1975

L'homicide est relativement rare au Canada : il ne représente que 0,02 % de près de trois millions d'affaires liées à des infractions au *Code criminel* signalées à la police en 1996. Suivant plusieurs années de recul, le taux d'homicides a augmenté en 1996. On a déclaré 633 infractions d'homicides en 1996, soit 45 de plus que l'année précédente. Ce nombre est toutefois inférieur à la moyenne (640) portant sur la dernière décennie. Le taux d'homicides observé en 1996 (2,11 pour 100 000 habitants) représente une augmentation de 6 % par rapport au taux de 1995. On ne saurait dire si cette augmentation est le début d'une nouvelle tendance ou si elle s'insère tout simplement dans les variations annuelles normales. La hausse observée en 1996 est en partie attribuable à une augmentation du nombre d'homicides qui ont fait plusieurs victimes.

Graphique 1



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Tableau 1



Taux d'homicides pour certains pays choisis

Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants - 1996	Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants - 1996
Irlande du Nord	0,13	Irlande (1995)	1,62
Pays-Bas (1995)	0,20	Italie	1,67
Australie (1995)	0,97	France	2,01
Suède (1995)	1,08	Canada	2,11
Suisse	1,14	Écosse	2,55
Angleterre et le pays de Galles	1,40	Hongrie	2,62
Allemagne	1,52	États-Unis	7,50

Source : Bureau central national - Interpol Ottawa.

Depuis 1961, année au cours de laquelle on a commencé à recueillir des statistiques nationales sur les homicides, deux tendances distinctes se sont dessinées. Suivant plusieurs années de stabilité, le taux d'homicides a augmenté de façon soutenue de 1,25 pour 100 000 habitants en 1966 à un sommet de 3,02 en 1975, ce qui correspond à une augmentation de 142 %. De 1975 à 1996, malgré des variations annuelles, le taux d'homicides a connu un recul graduel de 3,02 pour 100 000 à 2,11, soit une diminution de 30 % (graphique 1).

Le taux d'homicides est en décroissance aux États-Unis

Selon les données préliminaires, le Federal Bureau of Investigation a déclaré une diminution (-11 %) du nombre d'homicides aux États-Unis en 1996. On a enregistré un peu plus de 19 000 homicides au cours de cette année là, ce qui correspond à un taux d'environ 7,5 pour 100 000 habitants. Même si le taux du Canada (2,11) est environ le quart de celui des États-Unis, il est tout de même plus élevé de le taux de plusieurs pays d'Europe. Par exemple, l'Angleterre et le pays de Galles ont enregistré un taux d'homicides de 1,4 pour 100 000 habitants en 1996, ce qui est près de 34 % inférieur au taux du Canada (tableau 1).¹

Les crimes de violence sont à la baisse depuis 1992

Par contraste à la tendance observée dans les taux d'homicides, le taux des crimes de violence a plus que doublé du début des années 1970 au début des années 1990. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à de fortes augmentations des voies de fait de niveau 1, dont les blessures infligées à la victime sont relativement mineures. Au début des années 1980, des modifications à la loi (viol et attentat à la pudeur), aux procédures de mise en accusation et d'enregistrement de la police (p. ex., dans les cas de voies de fait contre l'époux(se)), et l'intolérance croissante de la société à l'égard de certains types de violence (p. ex., violence sur les lieux d'une école) ont contribué au moins en partie à faire augmenter les taux de voies de fait.² Toutefois, le taux des crimes de violence est en décroissance depuis 1992.³

¹ Information fournie par le Bureau central national - Interpol Ottawa.

² Kingsley, B. *Crime Counts - A Criminal Event Analysis*, édité par L. Kennedy et V. Sacco, Toronto, Nelson Canada, 1996:101.

³ Statistique Canada. *Statistiques de la criminalité au Canada - 1996*, No 85-002-XPF au catalogue, Vol. 17 No 8.

On pense depuis quelque années que les interventions médicales plus avancées et le recours accru aux travailleurs paramédicaux permettent de sauver les victimes de tentative de meurtre, et contribuent ainsi à faire reculer le taux d'homicide. Selon cette hypothèse, on pourrait s'attendre à ce que le nombre d'affaires de tentatives de meurtre ait augmenté au Canada depuis quelques années. De fait, la tendance évolutive du taux de tentatives de meurtre est presque la même que celle du taux d'homicides. Il semble donc que le déclin général du taux d'homicides soit attribuable à d'autres facteurs.

TENDANCES GÉOGRAPHIQUES DES HOMICIDES

Le taux d'homicides a augmenté dans la plupart des provinces/territoires

La plupart des provinces ont, en général, suivi la tendance à la baisse dans les taux d'homicides observée depuis le milieu des années 1970. Les provinces de l'Atlantique ont fait exception à cette règle. Dans cette partie du Canada, où les taux étaient déjà peu élevés, ils sont demeurés relativement constants au cours des derniers 20 ans.

En 1996, huit provinces/territoires ont enregistré une augmentation du nombre d'homicides (tableau 2), en particulier le Manitoba (+18), le Québec (+18), et la Saskatchewan (+10). Même si Montréal a affiché le taux d'homicides le moins élevé depuis la première année de collecte des données selon la RMR (1981), le nombre total d'homicides au Québec a néanmoins augmenté. Ces accroissements au Manitoba, au Québec et en Saskatchewan sont principalement attribuables à des homicides qui impliquent des relations d'affaires et sociales. Le nombre d'homicides a chuté en Alberta (-7), au Nouveau-Brunswick (-5), et au Yukon (-4).

Comme par le passé, les taux étaient généralement plus élevés dans l'Ouest que dans l'Est (graphique 2). Le Manitoba a enregistré le taux le plus élevé (3,94 pour 100 000 habitants), qui est son plus élevé depuis 1987, suivi de la Colombie-Britannique (3,24), et de la Saskatchewan (3,03). L'Île-du-Prince-Édouard, qui a déclaré un homicide, a une fois de plus enregistré le taux le plus faible (0,73), suivie du Nouveau-Brunswick (1,18), et de Terre-Neuve (1,23).

Tableau 2



Homicides, provinces et territoires, 1995 et 1996

Province ou territoire	1996 ¹		1995 ¹		Moyenne 1986-1995	
	Nombre	Taux ²	Nombre	Taux ²	Nombre	Taux ²
Terre-Neuve	7	1,23	5	0,87	5	0,86
Île-du-Prince-Édouard	1	0,73	1	0,74	1	0,68
Nouvelle-Écosse	18	1,91	17	1,81	16	1,77
Nouveau-Brunswick	9	1,18	14	1,84	14	1,85
Québec	153	2,07	135	1,84	165	2,34
Ontario	187	1,66	181	1,63	194	1,87
Manitoba	45	3,94	27	2,38	36	3,25
Saskatchewan	31	3,03	21	2,07	27	2,60
Alberta	53	1,90	60	2,18	70	2,69
Colombie-Britannique	125	3,24	120	3,19	105	3,11
Yukon	0	0,00	4	13,20	2	7,60
Territoires du Nord-Ouest	4	6,01	3	4,56	7	14,60
CANADA³	633	2,11	588	1,99	640	2,29

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1996, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : T.-N. - 1; N.-É. - 1; N.-B. - 1; Qc - 1; Ont. - 6; Sask. - 1; Alb. - 1; C.-B. - 2; T.N.-O. - 1; TOTAL - 15.

² Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à l'aide d'estimations postcensitaires mises à jour.

³ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- Néant ou zéro.

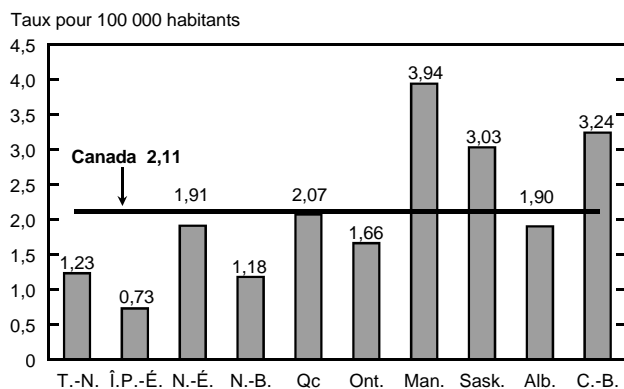
^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Graphique 2



Taux d'homicides par province, 1996



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Le taux d'homicides dans les grandes régions métropolitaines est légèrement inférieur à la moyenne nationale

On considère souvent la criminalité, en particulier l'homicide, comme un phénomène urbain. En 1996, le taux d'homicides dans toutes les 25 Régions métropolitaines de recensement (RMR) était 2,04 pour 100 000 habitants, ce qui est légèrement inférieur au taux national (2,11).

Le tableau 3, où l'on répartit les RMR en trois catégories de population, indique que les neuf RMR les plus importantes (500 000 habitants et plus) ont eu un taux d'homicides (2,13),

Région métropolitaine de recensement (RMR) - un grand noyau urbain (100 000 habitants et plus) avec régions urbaines et rurales adjacentes qui ont un haut degré d'intégration sur le plan social et économique. Il importe de mentionner qu'en raison du nombre relativement faible d'homicides dans quelques unes des plus petites RMR, les taux d'homicides dans ces régions sont portés à varier sensiblement d'une année à l'autre.

légèrement plus élevé que le taux national (2,11). Les autres groupes de RMR (de 250 000 à 499 999 habitants et de 100 000 à 249 999 habitants) ont enregistré des taux de 1,51 et 2,01 respectivement.

Parmi les neuf plus grandes RMR, Winnipeg a déclaré le taux le plus élevé (4,12), suivie de Vancouver (2,97). La ville de Québec a enregistré un taux (2,15) environ 20 % supérieur à son taux moyen observé au cours des dix années précédentes. Les taux les plus faibles ont été enregistrés à Calgary (1,41) et à Hamilton (1,56). Calgary et Edmonton ont affiché des taux sensiblement plus faibles que leurs taux moyens portant sur les dix années précédentes (-39 % et -32 % respectivement). La région métropolitaine la plus grande du Canada, Toronto, a déclaré un taux d'homicides (1,79) qui est toujours en deçà de la moyenne nationale.

Parmi les sept RMR dont la population se situe entre 250,000 et 499,999 habitants, St. Catharines-Niagara a déclaré le taux d'homicides le plus élevé (2,30), alors que Windsor, qui n'a enregistré que deux homicides, a affiché le taux le plus faible (0,68). Le taux de Windsor était son plus bas depuis 1981, qui est la première année de collecte de données selon les RMR.

Parmi les neuf RMR comptant moins de 250 000 habitants, Regina (4,02), Sherbrooke (3,36), et Sudbury (3,00) ont enregistré les taux les plus élevés, alors que Chicoutimi-Jonquière et Saint John n'ont déclaré aucun homicide.

Tableau 3

Homicides selon les régions métropolitaines de recensement Canada, 1995 et 1996

Régions métropolitaines de recensement	1996 ¹			1995 ¹			Moyenne 1986-1995		
	Population (000s)	Nombre	Taux ²	Population (000s)	Nombre	Taux ²	Population (000s)	Nombre	Taux ²
500 000 habitants et plus									
Toronto	4 410,3	79	1,79	4 344,3	74	1,70	3 890,5	76	1,94
Montréal	3 365,2	71	2,11	3 337,2	77	2,31	3 148,4	97	3,08
Vancouver	1 883,7	56	2,97	1 831,0	64	3,50	1 585,6	52	3,30
Ottawa-Hull	1 039,3	17	1,64	1 022,7	28	2,74	915,0	16	1,72
Ontario	781,1	11	1,41	771,1	24	3,11	693,4	12	1,70
Québec	258,2	6	2,32	251,6	4	1,59	221,5	4	1,76
Edmonton	890,8	20	2,25	885,2	19	2,15	825,3	27	3,30
Calgary	853,7	12	1,41	831,8	18	2,16	737,2	17	2,32
Québec	699,0	15	2,15	693,5	4	0,58	647,4	12	1,78
Winnipeg	680,3	28	4,12	677,7	16	2,36	654,3	19	2,90
Hamilton	657,2	10	1,52	643,0	17	2,64	606,0	11	1,88
Total³	14 479,5	308	2,13	14 266,4	317	2,22	13 009,7	327	2,51
250 000 - 499 999 population									
London	420,6	4	0,95	413,0	3	0,73	376,2	5	1,33
Kitchener	404,2	6	1,48	395,4	3	0,76	353,4	6	1,61
St. Catharines-Niagara	391,1	9	2,30	386,3	1	0,26	364,7	9	2,33
Halifax	344,1	7	2,03	342,4	6	1,75	318,9	7	2,29
Victoria	315,2	6	1,90	311,2	6	1,93	284,7	5	1,72
Windsor	294,1	2	0,68	285,7	8	2,80	268,6	7	2,49
Oshawa	281,9	3	1,06	275,8	-	0,00	234,6	4	1,66
Total³	2 451,2	37	1,51	2 409,8	27	1,12	2 201,1	42	1,91
100 000 - 249 999 population									
Saskatoon	223,5	4	1,79	220,7	3	1,36	209,2	5	2,44
Regina	199,2	8	4,02	198,8	3	1,51	193,1	6	2,95
St. John's	185,2	3	1,62	178,5	4	2,24	171,3	2	0,99
Chicoutimi-Jonquière	167,9	-	0,00	167,0	1	0,60	161,3	2	1,24
Sudbury	166,7	5	3,00	166,4	4	2,40	158,7	4	2,71
Sherbrooke	148,9	5	3,36	148,3	-	0,00	140,8	1	0,99
Trois-Rivières	142,0	3	2,11	143,2	2	1,40	135,5	3	2,07
Saint John	129,4	-	0,00	129,4	3	2,32	126,1	4	2,78
Thunder Bay	130,0	2	1,54	131,0	5	3,82	127,7	4	2,82
Total³	1 492,8	30	2,01	1 483,3	25	1,69	1 423,7	30	2,11
TOTAUX DES RMR	18 423,5	375	2,04	18 159,5	369	2,03	16 634,5	399	2,40
< 100 000 habitants	11 540,1	258	2,24	11 455,8	219	1,91	11 295,3	241	2,14
CANADA	29 963,6	633	2,11	29 615,3	588	1,99	27 929,8	640	2,29

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1996 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Toronto - 1; Vancouver - 1; Ottawa-Hull - 1; Calgary - 1; Kitchener - 1; Halifax - 1; Oshawa - 1; Sudbury - 1; Régions < 100 000 habitants - 7; TOTAL - 15.

² Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

³ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- Néant ou zéro.

[†] Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

CARACTÉRISTIQUES DES AFFAIRES D'HOMICIDE

Les meurtres au premier degré affichent une hausse soutenue

Avec l'abolition de la peine capitale en 1976 (le Projet de loi C-105), les meurtres ont été classés en meurtre au premier degré et meurtre au deuxième degré (voir les définitions d'homicide dans le glossaire). Le meurtre au premier degré, en proportion de l'ensemble des homicides, a connu une progression qui l'a fait passer de 36 % en 1978 à 57 % en 1996. Il y a eu une régression correspondante de la proportion des meurtres au deuxième degré déclarés par la police, qui est passée de 54 % en 1978 à 34 % en 1996. Au cours de la même

période, la proportion d'homicides involontaires coupables est demeurée relativement stable (9 %), tout comme le pourcentage d'infanticides (moins de 1 % annuellement).

La classification des infractions d'homicide dans ce rapport est fondée sur l'enquête policière initiale. Au cours de la période de transition allant de la mise en accusation initiale par la police à la décision définitive du tribunal, la classification légale d'une affaire peut être modifiée.

Les homicides qui ont fait plusieurs victimes ont augmenté en 1996

En 1996, 573 affaires d'homicide distinctes qui ont fait 633 victimes ont été déclarées par la police. La majorité de ces affaires (93 %) n'ont fait qu'une seule victime, alors que 7 % ont

fait plus d'une victime. Les 40 affaires qui ont fait plusieurs victimes (il y en avait 27 en 1995) se répartissaient comme suit : 30 affaires qui ont fait deux victimes, six affaires qui ont fait trois victimes, deux affaires qui ont fait quatre victimes, une affaire qui a fait cinq victimes, et une affaire qui a fait neuf victimes. Près de 60 % de ces affaires ont impliqué des membres du ménage.

Huit homicides sur dix sont résolus par la police

Au cours de l'année 1996, la police a résolu 78 % des affaires d'homicide déclarées en identifiant au moins un accusé. Au cours des dix dernières années, cette proportion a varié entre 77 % et 85 %. Puisque la solution d'un homicide peut prendre beaucoup de temps, il se peut qu'une affaire ne soit résolue qu'après l'année où elle a d'abord été consignée. Par conséquent, ces données constituent une sous-estimation des taux d'affaires classées par la police

Parmi les affaires classées en 1996, 91 % ont été classées par mise en accusation, 8 %, par le suicide de l'accusé immédiatement après l'infraction, et les autres 1 % ont été classées par le décès de l'accusé (autre qu'un suicide). Des 36 affaires classées par le suicide de l'accusé, 30 étaient des homicides commis au sein du ménage.

Près de la moitié des victimes ont été tuées dans leur propre demeure

Parmi les 552 affaires d'homicide en 1996 pour lesquelles on a pu cerner le lieu (21 étaient inconnus), près des deux tiers sont survenues dans une résidence privée : 47 % sont survenues dans une résidence où demeurait la victime (soit seule ou avec l'accusé); 9 % sont survenues dans la résidence de l'accusé; et les autres 9 %, des résidences d'autres personnes. La majorité des homicides du conjoint (88 %) et des autres homicides au sein du ménage (96 %) ont eu lieu dans des résidences privées.

L'autre tiers des lieux se répartissait comme suit : 22 % dans une aire ouverte (p. ex., un parc de stationnement, une rue ou un champ), 8 % dans un lieu commercial (p. ex., un bar, une banque, un restaurant), 3 % dans un véhicule privé et les autres 2 % dans un établissement public (un établissement correctionnel (7), une école (1), un centre résidentiel (1), une patinoire de hockey (1)).

En 1996, les personnes de sexe féminin étaient plus susceptibles de se faire tuer dans une résidence privée que les personnes de sexe masculin (80 % contre 61 %). Cela n'est pas étonnant, compte tenu des deux faits suivants : les victimes de sexe féminin se font tuer en plus grande proportion par des conjoints et des membres de la famille (61 % pour les personnes de sexe féminin comparativement à 24 % pour les personnes de sexe masculin), et les homicides du conjoint ont souvent lieu dans des résidences privées.

⁴ Statistique Canada. Causes de décès, No 84-208 au catalogue, Division des statistiques de la santé, 1997.

ARMES À FEU

Le Canada a adopté un certain nombre de mesures législatives qui ont pour objectif de réduire les décès et blessures attribuables aux armes à feu. En 1997, le Parlement a déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (Projet de loi C-51), pour exiger des individus qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'arme à feu (AAAF) avant de se procurer une arme à feu. La législation prévoit également un certain nombre de dispositions, entre autres, des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et des collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage des armes à feu dans des desseins criminels. En 1991, le Parlement a resserré, avec l'adoption du Projet de loi C17, les critères de sélection pour les personnes demandant des AAAF. On a adopté un formulaire comportant plusieurs pages dans lequel on demande les informations suivantes : renseignements personnels, renseignements sur le casier judiciaire, références personnelles, une photographie. On a également mis en oeuvre une période d'attente obligatoire de 28 jours pour les demandes approuvées. En vertu de cette loi, les propriétaires d'armes à feu doivent se conformer aux directives d'entreposage en lieu sûr, de manipulation, d'exposition et de transport d'armes à feu. En 1995, le parlement a adopté la législation sur les armes à feu la plus récente au Canada (Projet de loi C-68) qui créait une nouvelle *Loi sur les armes à feu* et modifiait le *Code criminel*. En vertu de la loi de 1995, tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu devront obtenir une licence d'arme à feu et toutes les armes à feu devront être enregistrées (cela comprend les carabines et fusils de chasse non restreints). De plus, on a créé de nouvelles pénalités plus sévères relatives au trafic et à la contrebande, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères relativement à 10 infractions graves avec armes à feu. La nouvelle loi vise à réduire les décès et blessures attribuables à des armes à feu en encourageant l'usage prudent et l'entreposage en lieu sûr des armes à feu, en facilitant les enquêtes policières, et en décourageant le mauvais usage des armes à feu.

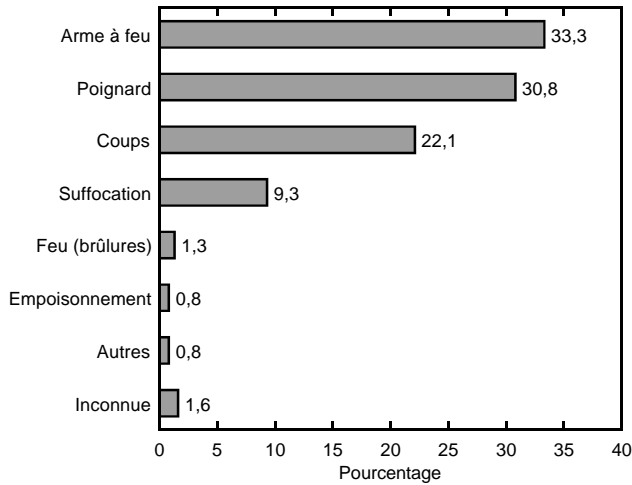
Les homicides avec arme à feu ont augmenté en 1996

Chaque année, environ 200 homicides sont commis à l'aide d'armes à feu. Les homicides, toutefois, ne représentent qu'une proportion relativement faible de tous les décès causés par des armes à feu. Parmi les 1 125 décès au Canada causés par des armes à feu en 1995 (dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles), la plus forte proportion de ces décès étaient des suicides (81 %), suivis des homicides (13 %), des accidents (4 %), et d'autres types de décès (2 %).⁴

Depuis 1979, les armes à feu ont été utilisées dans environ le tiers des homicides chaque année et cette proportion était la même en 1996 (graphique 3). Bien que les 211 homicides avec armes à feu en 1996 aient représenté une augmentation de 20 % par rapport au total de 1995, ce nombre était près de la moyenne (204) portant sur les dix années précédentes. Ces fusillades se répartissent comme suit : 106 (50 %), à l'aide d'une arme de poing, 81 (38 %), avec une carabine ou un fusil de chasse, 16 (8 %), avec une carabine ou un fusil de chasse tronqués et 8 (4 %), à l'aide d'une arme à feu entièrement automatique. Tous les types d'homicides avec armes à feu ont augmenté en 1996, en particulier, les homicides à l'aide de carabines ou de fusils de chasse (20 de plus que l'année précédente).

Graphique 3

Méthodes employées pour commettre des homicides, 1996



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

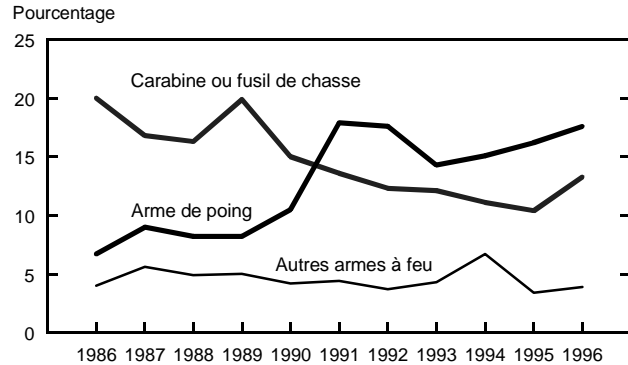
Par le passé, les homicides au sein du ménage étaient moins susceptibles d'être commis à l'aide d'une arme à feu que les autres types d'homicides. En 1996, toutefois, 32 % des homicides au sein du ménage ont été commis à l'aide d'armes à feu comparativement à 29 % des autres types d'homicides (en ce qui a trait aux homicides non résolus, 45 % ont été commis à l'aide d'armes à feu). Dans soixante-dix pour cent des 59 homicides au sein du ménage commis à l'aide d'armes à feu en 1996, on a eu recours à des carabines et des fusils de chasse (y compris les armes tronquées).

Entre 1975 et 1990, un homicide sur dix a été commis chaque année à l'aide d'armes de poing. Depuis 1991, les armes de poing ont été responsables d'un homicide sur six. En dépit d'une augmentation en 1996, le recours aux carabines/fusils de chasse est généralement à la baisse, la proportion passant de 30 % en 1974 à 20 % en 1989 pour atteindre le niveau actuel (13 %) en 1996 (graphique 4). En 1996, les armes à feu entièrement automatiques ont servi dans 1 % de tous les homicides (tableau 4).

Bien que les armes à feu aient été l'arme la plus fréquemment utilisée dans les homicides en 1996, les coups de poignard ont été responsables de 31 %, les coups, de 22 %, l'étranglement/la suffocation, de 9 %, le feu (brûlures), de 1 %, et l'empoisonnement de 1 % (tableau 5).

Graphique 4

Homicides commis avec une arme à feu en proportion de tous les homicides, 1986-1996



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

L'ÂGE ET LE SEXE DES VICTIMES ET DES ACCUSÉS

Les personnes de sexe masculin représentent toujours les deux tiers des victimes et neuf accusés sur dix

Par le passé, environ les deux tiers des victimes d'homicides étaient de sexe masculin. Cette répartition vaut également pour 1996. L'âge médian des victimes d'homicides de sexe masculin et féminin était de 33 ans et 35 ans, respectivement.

Les personnes de sexe masculin ont compté pour 89 % de tous les accusés d'homicides en 1996, ce qui recoupe la moyenne des dix années précédentes. Les accusées d'homicides tuent plus souvent des membres de la famille (56 % du temps) que leurs homologues masculins (31 %).

L'âge des accusés est à la hausse

Aux États-Unis, on est grandement préoccupé par le fait que les personnes accusées d'homicide semblent être de plus en plus jeunes depuis la dernière décennie. Toutefois, cela ne semble pas se produire au Canada. Au cours des 25 dernières années, l'âge médian des accusés d'homicide a, de fait, légèrement augmenté. De 1974 à 1986, l'âge médian était de 26 ou 27 ans. Depuis 1986, l'âge médian a varié de 27 à 29 ans. En 1996, l'âge le plus fréquent d'un accusé d'homicide était 18 ans (graphique 5).

Tableau 4

Homicides commis avec une arme à feu en proportion de tous les homicides, 1976-1996

Année	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique ¹		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué		Autres armes à feu		Total des homicides commis avec une arme à feu	
	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides
1976	68	10,2	165	24,7	5	0,7	20	3,0	258	38,6
1977	61	8,6	161	22,6	14	2,0	24	3,4	260	36,6
1978	63	9,5	177	26,8	2	0,3	8	1,2	250	37,8
1979	54	8,6	135	21,4	4	0,6	14	2,2	207	32,8
1980	62	10,5	120	20,3	4	0,7	9	1,5	195	32,9
1981	59	9,1	123	19,0	2	0,3	15	2,3	199	30,7
1982	88	13,2	146	21,9	9	1,3	5	0,7	248	37,2
1983	78	11,4	127	18,6	4	0,6	15	2,2	224	32,8
1984	66	9,9	142	21,3	2	0,3	18	2,7	228	34,2
1985	73	10,4	131	18,6	9	1,3	9	1,3	222	31,5
1986	38	6,7	114	20,0	1	0,2	22	3,9	175	30,8
1987	58	9,0	108	16,8	7	1,1	29	4,5	202	31,4
1988	47	8,2	94	16,3	7	1,2	21	3,6	169	29,3
1989	54	8,2	131	19,9	3	0,5	30	4,6	218	33,2
1990	69	10,5	99	15,0	1	0,2	27	4,1	196	29,7
1991	135	17,9	103	13,6	6	0,8	25	3,3	2	0,3	271	35,8
1992	129	17,6	90	12,3	12	1,6	15	2,0	0	0,0	246	33,6
1993	90	14,3	76	12,1	11	1,7	15	2,4	1	0,2	193	30,6
1994	90	15,1	66	11,1	14	2,3	26	4,4	0	0,0	196	32,9
1995	95	16,2	61	10,4	5	0,9	15	2,6	0	0,0	176	30,0
1996	106	16,7	81	12,8	8	1,3	16	2,5	0	0,0	211	33,3

¹ Cette catégorie a été introduite en 1991 et peut expliquer en partie les diminutions dans la catégorie «des autres armes à feu».

... N'ayant pas lieu de figurer.

- Néant ou zéro.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Tableau 5

Homicides, selon la cause du décès, 1995 et 1996

Cause du décès	1996		1995 ¹		Moyenne 1986-1995	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Arme à feu	211	33,3	176	29,9	205	31,9
Poignard	195	30,8	183	31,1	186	29,1
Coups	140	22,1	120	20,4	129	20,1
Suffocation	59	9,3	70	11,9	71	11,0
Feu (brûlures)	8	1,3	20	3,4	21	3,2
Empoisonnement ¹	5	0,8	6	1,0	4	0,6
Autres ²	5	0,8	6	1,0	19	3,0
Inconnue	10	1,6	7	1,2	7	1,0
Total³	633	100,0	588	100,0	640	100,0

¹ Une catégorie distincte depuis 1991.

² Comprend les empoisonnements avant 1991.

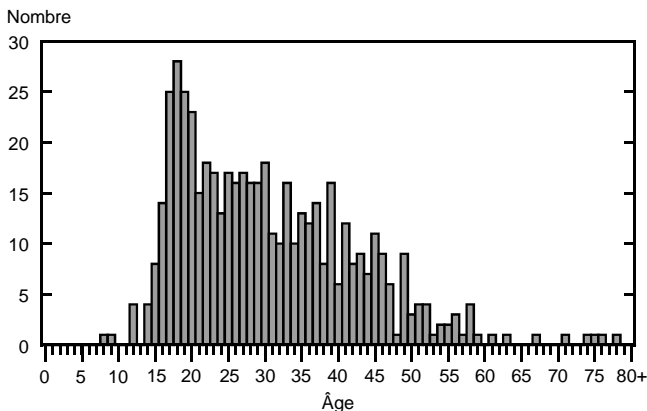
³ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

⁴ Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Graphique 5

Personnes accusées d'homicide, selon l'âge, 1996

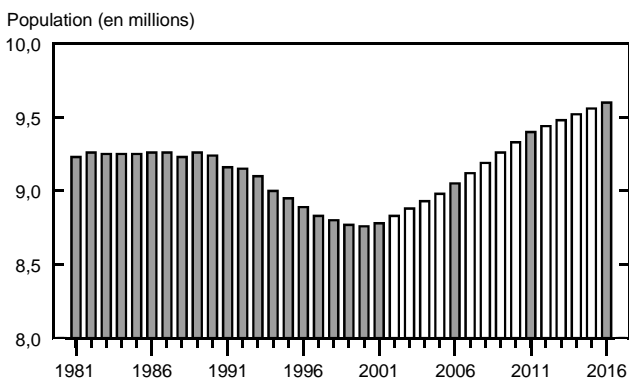


Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Le groupe des personnes âgées de 15 à 34 ans est celui où le risque d'accusation est le plus élevé; il comprend approximativement 70 % de tous les accusés dans une année donnée, alors que ce groupe correspond à 30 % de la population totale. Le nombre total d'habitants faisant partie de ce groupe d'âge est à la baisse depuis 1990, et on s'attend à ce que la taille de ce groupe atteigne son point le plus bas en 2000, après quoi on projette qu'elle augmentera (graphique 6). Si tous les autres facteurs demeurent constants, le taux d'homicides continuera vraisemblablement à régresser jusqu'à la fin de cette décennie en raison de la taille décroissante de ce groupe à risque élevé.

Graphique 6

Population actuelle et projetée – Groupe des personnes de 15 à 34 ans, 1981-2016



Nota : Les barres qui ne sont pas nuancées représentent les valeurs imputées

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

RELATION ACCUSÉ-VICTIME

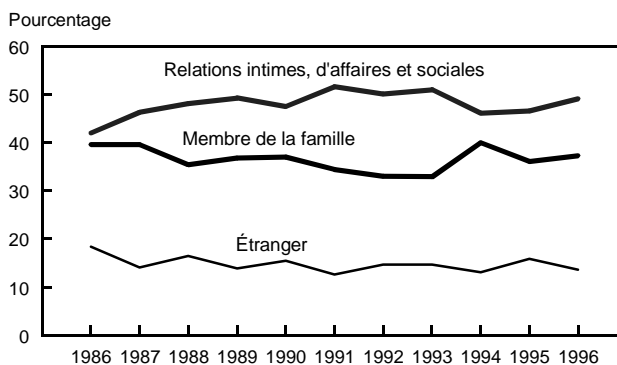
Les homicides commis par les étrangers ont diminué en 1996

En général, les gens craignent davantage d'être victimes de violence aux mains d'un étranger que d'une personne qu'ils connaissent. La couverture médiatique des meurtres perpétrés par des étrangers tend à renforcer cette crainte dans l'esprit du public. Toutefois, d'après les données, les homicides sont plus souvent commis par quelqu'un qui connaît la victime que par un étranger.

Parmi les homicides en 1996 où l'on a pu identifier un accusé, 37 % des victimes ont été tuées par un conjoint ou un autre membre de la famille, 49 %, par une relation intime, d'affaires et sociale, et 14 %, par un étranger (tableau 6). Bien qu'il y ait eu, en 1996 une diminution de 12 % du nombre d'homicides commis par des étrangers, la proportion de ces homicides est demeurée relativement stable au cours des dix dernières années, variant de 12 % à 18 % (graphique 7). Dans près de 60 % des affaires où les victimes ont été tuées par un étranger, l'homicide a eu lieu pendant la perpétration d'une autre infraction, et dans 87 % de ces cas, la victime était de sexe masculin. Les victimes de sexe masculin étaient trois fois plus susceptibles de se faire tuer par des étrangers (18 %) que les victimes de sexe féminin (5 %), en plus, elles courent un risque plus élevé de se faire tuer par une connaissance non intime (54 % contre 23 %). Ce profil se retrouve également dans les autres crimes de violence.

Graphique 7

Homicides, selon la relation entre l'accusé et la victime, 1986-1996



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Les homicides du conjoint sont à la baisse

Les homicides du conjoint comprennent les personnes légalement mariées, les personnes vivant en union libre, et les personnes séparées ou divorcées de ces unions. Ces homicides continuent de compter pour un homicide *résolu* sur six. En 1996, 80 personnes ont été tuées par un conjoint ou ex-conjoint, ce qui constitue une baisse par rapport aux 90 homicides enregistrés l'année précédente. Les femmes représentaient les trois quarts de ces victimes.

Tableau 6

Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime¹, 1995 et 1996

Relation (de l'accusé avec la victime)	1996		1995 ^r		Moyenne 1991-1995	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<i>Relation familiale</i>						
Époux (mariage et union de fait)	39	7,9	53	11,0	55	10,3
Époux (séparé ou divorcé)	23	4,7	16	3,3	19	3,6
Épouse (mariage et union de fait)	15	3,1	20	4,1	20	3,7
Épouse (séparée ou divorcée)	3	0,6	1	0,2	2	0,3
Père	35	7,1	30	6,2	23	4,4
Mère	12	2,4	12	2,5	17	3,2
Enfant	25	5,1	9	1,9	18	3,4
Frère ou soeur	7	1,4	14	2,9	13	2,4
Autres liens familiaux	24	4,9	20	4,1	18	3,3
Liens familiaux - Total³	183	37,3	175	36,2	186	34,7
<i>Relations intimes, d'affaires et sociales</i>						
(ex) ami(e) intime	29	5,9	25	5,2	29	5,3
Bon(ne) ami(e)	28	5,7	33	6,8	33	6,1
Relation d'affaires (légale)	8	1,6	12	2,5	19	3,5
Relation criminelle ²	36	7,3	31	6,4	40	7,4
Voisin	30	6,1	19	3,9	24	4,5
Connaissance	110	22,4	101	20,9	123	22,9
Relations intimes, d'affaires et sociales - Total³	241	49,1	221	45,8	266	49,8
<i>Étranger</i>	67	13,6	79	16,4	76	14,1
<i>Relation inconnue</i>	-	0,0	8	1,7	8	1,4
HOMICIDES RÉSOLUS - TOTAL	491	100,0	483	100,0	535	100,0

¹ Ne comprend que les infractions d'homicide pour lesquelles on a identifié un accusé ou plus. S'il y avait plus d'un accusé, on ne déclare que celui ayant le lien le plus étroit avec la victime.

² Comprend les relations d'affaires telles que les prostituées, les trafiquants de drogues et leurs clients.

³ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

En 1996, 39 femmes ont été tuées par leur conjoint actuel (de droit ou de fait), et 23 ont été tuées par un ex-conjoint séparé ou divorcé. Selon les données, les femmes sont sept fois plus susceptibles de se faire tuer par un conjoint qu'un étranger. Des 18 hommes tués par un conjoint en 1996, 15 l'ont été par leur conjoint actuel alors que 3 l'ont été par un ex-conjoint. En 1996, 6 affaires d'homicide du conjoint sur 10 avaient été précédées d'actes de violence conjugale connus de la police (9 affaires sur 10 lorsqu'il s'agissait d'une victime de sexe féminin).

La recherche indique que les épouses sont particulièrement à risque dans les 2 mois qui suivent la séparation.⁵ En plus d'être tuées par un conjoint ou un ex-conjoint, les femmes sont à risque de se faire tuer par un ami intime ou un ex-ami intime. En 1996, 19 femmes ont été tuées par des amis intimes ou des ex-amis intimes. Au total, environ 40 % de toutes les femmes tuées en 1996 l'ont été par un homme avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné, soit dans le cadre d'un mariage ou de rencontres amoureuses.

Les autres homicides familiaux

Les autres homicides familiaux en 1996 comprenaient : 47 victimes tuées par un des parents (35 par le père/beau-père et 12 par la mère), 25 par un de leurs enfants (9 de plus qu'en 1995), 7 par un frère ou une soeur, et 24 par un autre parent.

Des 47 enfants tués par leurs parents, la majorité était de sexe masculin (61 %), alors que près des trois quarts (72 %) avaient moins de six ans.

La violence faite aux enfants inquiète énormément la société canadienne. Au total, 53 enfants (de moins de 12 ans) ont été tués en 1996, comparativement à une moyenne annuelle de 55 enfants depuis 1986. Entre 1986 et 1995, des personnes de sexe féminin ont été accusées relativement à 39 % des homicides dont les victimes étaient des enfants, comparativement à 10 % des homicides dont les victimes étaient des adultes; en 1996, les proportions étaient de 28 % et 9 % respectivement. La recherche a révélé que les mères qui ont tué leurs enfants sont plus jeunes que les autres contrevenantes et que celles qui sont accusées d'infanticide sont elles-mêmes «à peine plus âgées que des enfants».⁶ Parmi les personnes de sexe féminin impliquées dans des homicides d'enfants au cours de la dernière décennie, 13 % étaient âgées de moins de 18 ans, et 39 %, de moins de 25 ans. En 1996, aucune personne de sexe féminin âgée de moins de 18 ans n'a été accusée d'avoir tué un enfant; toutefois, près de la moitié de celles qui l'ont été étaient âgées de 18 à 24 ans.

⁵ Wilson, M. et M. Daly. 1993. *Spousal Homicide Risk and Estrangement*, Violence and Victims 8.

⁶ Silverman, R. et L. Kennedy. *Deadly Deeds - Murder in Canada*, Nelson Canada, 1988: 188.

Nourrissons à risque

Au cours des dix années précédentes, il y a eu une moyenne annuelle de 18 victimes d'homicide âgées de moins d'un an, ce qui représente entre 2,5 % et 5,0 % de toutes les victimes. Il se peut que le nombre de nourrissons déclarés victimes soit inférieur à la réalité puisque certains décès d'enfants présentés comme décès accidentels, tels que des chutes ou la « mort subite du nourrisson », pourraient être attribuables à des mauvais traitements infligés aux enfants. Toutefois, en 1995, la plupart des provinces se sont données une loi qui a eu pour effet de rendre obligatoires les enquêtes de coroner sur les décès d'enfants de moins de deux ans, mesure qui pourrait entraîner une meilleure déclaration de ces cas à l'avenir.

Parmi les 18 nourrissons de moins d'un an qui ont été tués en 1996, 14 ont été tués par un parent (11 par le père et 3 par la mère), un, par un frère, un, par une connaissance, et deux par un agresseur inconnu. L'article 233 du *Code criminel* prévoit une responsabilité réduite dans le cas de la mère qui tue son enfant nouveau-né, si au moment de l'acte, elle n'était pas complètement remise d'avoir donné naissance, et si de ce fait ou par suite de la lactation, son esprit était alors déséquilibré. En 1996, une des trois mères inculpées a été accusée d'*infanticide*.

Hausse des enfants qui tuent leurs parents en 1996

Depuis 1975, 19 parents ont, en moyenne, été tués par leurs enfants chaque année. En 1996, 25 parents ont été tués par leurs enfants. L'âge médian des victimes était de 54 ans et des accusés, 21 ans. En ce qui a trait au motif du crime, 70 % de ces homicides sont survenus dans le cadre d'une querelle ou de voies de fait, et 15 % ont été commis pour faire profiter financièrement les auteurs. En ce qui a trait aux autres affaires, le motif était inconnu.

PRÉSENCE D'ALCOOL OU DE DROGUES

Aux fins du présent rapport, l'expression « drogues » représente les substances illégales, contrôlées ou restreintes telles que définies dans la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les aliments et drogues.

La moitié des accusés et quatre victimes sur dix avaient consommé de l'alcool ou des drogues

On sait que l'alcool et les drogues jouent un rôle dans la perpétration de plusieurs crimes, y compris l'homicide. En 1996, la police a déclaré que 38 % des victimes d'homicide avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux au moment de l'infraction. Cette tendance est demeurée stable depuis 1991, année où l'on a commencé à recueillir cet élément d'information dans le cadre de l'Enquête sur l'homicide. Dans les cas où le taux d'alcool sanguin de la victime était connu de la police (325 cas), on a déterminé que 21 % de ces victimes avaient un taux d'alcool sanguin au delà de la limite légalement permise pour conduire un véhicule à moteur. Les victimes de sexe masculin

étaient une fois et demi plus susceptibles d'avoir consommé de l'alcool et (ou) des drogues que les victimes de sexe féminin.

En 1996, comme au cours des années précédentes, la police a déclaré que la moitié de tous les accusés avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux au moment de l'infraction. Il y avait peu de différence entre les accusés de sexe masculin et de sexe féminin.

Un homicide sur dix est relié à la drogue

On croit que l'abus et le trafic des drogues sont à la source de plusieurs crimes, y compris l'homicide. Par conséquent, en 1991, on a ajouté la question suivante à l'Enquête sur l'homicide : « Y a-t-il une preuve de trafic de drogue ou de règlement de compte lié à la drogue? ». Selon la police, en 1996, une affaire d'homicide sur dix (56) était liée à la drogue, et neuf des victimes étaient trafiquants en stupéfiants. Ces proportions recourent les moyennes portant sur les cinq années précédentes.

Le quart de toutes les affaires d'homicide en 1996 a eu lieu lors de la perpétration d'une autre infraction criminelle. De ces 154 affaires, 110 ont été commises en même temps qu'une autre infraction de violence : 42 pendant une voie de fait, 39 pendant un vol qualifié, 17 pendant une agression sexuelle, 4 pendant un enlèvement, et 8 pendant d'autres infractions de violence. Seize autres homicides ont eu lieu au cours d'une infraction contre les biens, et 28 ont été commis dans le cadre d'autres types d'infractions criminelles.

PROFESSIONS À RISQUE

Deux agents de police ont été assassinés dans le cadre de leur travail

Certaines professions comportent plus de risques que d'autres en ce qui a trait à la sécurité personnelle. Au Canada, le meurtre d'agents de police dans le cadre de leur travail est relativement rare. Depuis 1961, trois agents de police ont, en moyenne, été assassinés chaque année dans l'exercice de leurs fonctions. En 1996, deux agents de police ont été victimes d'homicide (aucun de ceux-ci par une arme à feu). En comparaison, 53 agents de police aux États-Unis ont été victimes d'homicides en 1995 (données préliminaires), tous, sauf quatre, tués à l'aide d'une arme à feu.

Les chauffeurs de taxi sont aussi très vulnérables de par la nature de leur travail. En 1996, trois chauffeurs de taxi ont été tués, tous, dans le cadre d'une tentative de vol qualifié.

Les prostituées sont très vulnérables

Les autres victimes d'homicide dans le cadre de leur travail comprenaient dix prostituées connues. Il est à noter que le nombre de prostituées reconnues et victimes d'homicides est très vraisemblablement inférieur à la réalité : seules les affaires où la police est certaine que la victime a été tuée dans le cours d'activités de prostitution sont comptées.

HOMICIDES COMMIS PAR LES JEUNES

Depuis la promulgation de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en 1984, les jeunes accusés d'homicide et le sort que leur réservent les tribunaux font l'objet d'une grande publicité. Dans ce rapport, l'expression «jeunes» représente les personnes âgées de 12 à 17 ans.

Le taux d'homicide chez les jeunes est stable

Au cours des dix dernières années, les taux d'homicide chez les jeunes est demeuré relativement stable, alors que le taux d'homicide chez les adultes a suivi une tendance générale à la baisse. De 1986 à 1995, 49 jeunes, en moyenne, ont été accusés chaque année, ce qui correspond à une moyenne de 9 % des personnes soupçonnées d'homicide annuellement, cette proportion étant semblable à leur représentation au sein de la population (tableau 7). En 1996, 51 jeunes ont été accusés d'homicide, comptant pour 8 % de toutes les personnes accusées d'homicide. Ce nombre correspond à 17 de moins que l'année précédente, alors qu'un nombre exceptionnellement élevé de jeunes avaient été accusés d'homicide. Le taux d'homicide chez les jeunes a varié entre 1,5 et 2,9 pour 100 000 jeunes depuis 1986 (graphique 8).

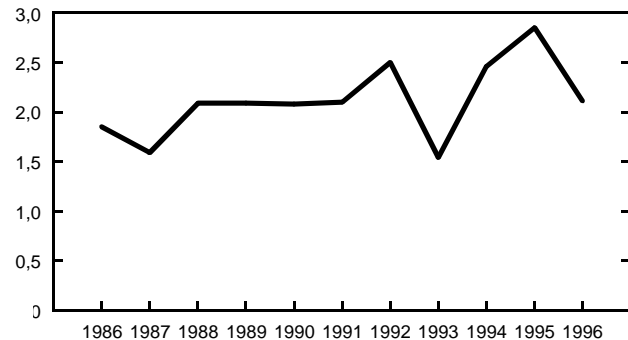
Les jeunes ont tendance à tuer d'autres jeunes

Entre 1986 et 1996, il y a eu près de 900 victimes adolescentes qui représentaient 13 % de toutes les victimes. Les victimes

Graphique 8

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1986-1996

Taux pour 100 000 jeunes



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

adolescentes comptaient pour 28 % de toutes les victimes tuées par un adolescent et pour 11 % de toutes les victimes tuées par un adulte. En comparaison, au cours de la même période, il y a eu près de 2 600 victimes adultes âgées de 25 à 39 ans qui ont compté pour 37 % de toutes les victimes. Les personnes faisant

Tableau 7



Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1986-1996

Année	Nombre de jeunes (âgés de 12 à 17 ans) (en milliers)	Nombre accusés d'homicide	Taux pour 100 000 jeunes	Pourcentage du total des accusés (%)
1986	2 272,4	42	1,85	7,6
1987	2 260,9	36	1,59	6,1
1988	2 249,5	47	2,09	8,9
1989	2 245,7	47	2,09	8,4
1990	2 260,1	47	2,08	8,5
1991	2 284,8	48	2,10	7,5
1992	2 315,8	58	2,50	9,0
1993	2 341,2 ^r	36	1,54 ^r	6,6 ^r
1994	2 360,9 ^r	58	2,46 ^r	10,7 ^r
1995	2 386,4 ^r	68 ^r	2,85 ^r	12,2 ^r
1996	2 416,6	51	2,11	8,2

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Tableau 8



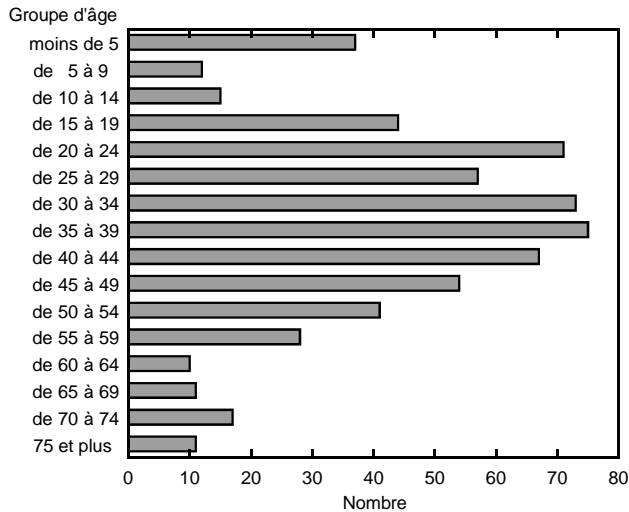
Victimes d'homicide et les accusés selon le groupe d'âge, 1986-1996

Groupe d'âge de la victime	Jeunes accusés 1986-1996	Adultes accusés 1986-1996
Moins de 12 ans	8,6%	7,9%
De 12 à 17 ans	19,1%	3,4%
De 18 à 24 ans	15,7%	16,5%
De 25 à 39 ans	19,6%	37,9%
De 40 à 59 ans	23,3%	24,8%
60 ans et plus	13,7%	9,6%
TOTAUX	100,0%	100,0%

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Graphique 9

Victimes d'homicide, selon le groupe d'âge, 1996



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

partie de ce groupe d'âge représentaient 20 % de toutes les victimes tuées par des adolescents et 38 % de toutes les victimes tuées par un adulte (tableau 8).

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l'Enquête sur l'homicide, on recueille depuis 1961 les données communiquées par la police sur les affaires d'homicide, y compris les caractéristiques des victimes et des accusés. Chaque fois que la police a connaissance d'un homicide, le service de police du territoire où l'homicide a été commis remplit un questionnaire d'enquête. Ce questionnaire est demeuré à peu près inchangé de 1961 à 1990. En 1991, en vue de l'adapter à l'évolution des besoins en information, on a révisé le questionnaire et on y a ajouté certains éléments d'information.

Il est à noter que le «nombre» d'homicides pour une année donnée reflète le nombre d'homicides «signalés» à la police dans l'année, quelle que soit la date à laquelle l'homicide a effectivement été commis.

GLOSSAIRE

L'homicide est un **meurtre** lorsqu'une personne cause intentionnellement la mort d'un autre être humain, ou a l'intention de lui infliger des blessures corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort.

Le meurtre est un **meurtre au premier degré** lorsque :

- a) il est commis avec préméditation et de propos délibéré;
- b) la victime est une personne qui est employée et qui agit dans l'exercice de ses fonctions pour la préservation et le maintien de la paix publique (p. ex. un agent de police ou un travailleur correctionnel); ou
- c) le décès est causé par une personne commettant ou tentant de commettre certaines infractions graves (p. ex. : une agression sexuelle, un enlèvement ou un détournement).

Le **meurtre au deuxième degré** est tout meurtre qui n'est pas du premier degré.


L'**homicide involontaire coupable** est généralement considéré comme un homicide commis dans un excès de colère causé par une provocation soudaine. Sont compris dans cette catégorie les autres homicides coupables qui ne sont pas des meurtres ou des infanticides.

Il y a **infanticide** lorsqu'une personne de sexe féminin cause la mort de son enfant nouveau-né, si elle ne s'est pas complètement remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation, son esprit est déséquilibré.

Infraction : l'infraction correspond au nombre de victimes d'homicide.

Affaire : il s'agit d'une ou plusieurs infractions criminelles survenues pendant un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plusieurs victimes ou plusieurs suspects, les infractions doivent avoir été commises au même endroit et au même moment pour être comptées dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement plus faible que le nombre de victimes (ou d'infractions), puisque que certaines affaires font plusieurs victimes.

Tableau 9



Nombre d'homicides, 1961-1996

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	-	233
1962	-	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	-	265
1963	3	-	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	249
1964	5	-	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	-	-	250
1967	1	-	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	338
1968	5	-	9	5	102	104	28	23	25	73	1	-	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	-	1	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	467
1971	2	-	16	10	124	151	33	29	45	61	-	2	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	521
1973	3	-	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	600
1975	4	-	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	661
1979	5	-	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	648
1982	6	-	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	667
1983	6	-	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	682
1984	6	-	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	667
1985	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	704
1986	4	-	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	569
1987	5	-	14	20	174	204	44	30	73	78	-	2	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	657
1990	-	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	660
1991 ^r	11	2	21	17	181	245	42	21	84	128	-	3	755
1992	2	-	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	732
1993 ^r	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	-	7	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	596
1995 ^r	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	588
1996	7	1	18	9	153	187	45	31	53	125	-	4	633
Total	159	33	509	436	5 364	5 686	1 165	968	1 898	3 130	88	171	19 607

- Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Tableau 10



Taux d'homicides,¹ 1961-1996

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,85	0,00	1,28
1962	0,00	0,93	1,38	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	20,00	0,00	1,43
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,00	3,85	1,32
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,67	11,11	1,31
1965	1,23	3,67	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	21,43	7,41	1,41
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	1,25
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	40,00	6,90	1,66
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,67	0,00	1,81
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,23	1,86
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,34	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,29	21,21	2,19
1971	0,38	0,00	2,00	1,55	2,01	1,92	3,30	3,10	2,69	2,71	0,00	5,45	2,15
1972	0,37	1,76	1,74	1,69	2,53	1,77	3,59	3,03	2,18	3,81	14,78	5,12	2,34
1973	0,55	0,00	2,33	2,58	2,49	1,98	3,76	2,52	2,08	3,66	18,78	9,73	2,42
1974	0,54	1,72	0,98	3,15	2,69	1,95	4,12	3,40	2,50	4,36	23,58	19,32	2,62
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,56	2,47	3,60	3,91	3,14	3,90	27,27	11,57	3,02
1976	1,06	1,68	2,99	2,02	3,19	2,17	3,00	3,64	3,63	3,46	17,70	17,94	2,84
1977	1,41	0,83	1,66	5,45	3,05	2,25	4,23	4,86	3,58	3,53	26,09	8,89	2,99
1978	1,58	3,28	1,54	3,85	2,78	2,11	3,74	3,35	4,14	3,24	8,37	8,77	2,75
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,87	2,01	4,23	3,74	2,66	3,36	16,60	15,18	2,60
1980	0,52	0,81	1,40	1,27	2,77	1,80	2,99	3,20	2,50	3,81	8,16	8,57	2,41
1981	0,69	0,81	1,28	2,40	2,83	1,92	3,95	2,96	3,17	3,88	4,15	10,44	2,60
1982	1,04	0,00	1,39	1,83	2,88	2,06	3,34	3,94	2,94	3,78	8,10	14,00	2,65
1983	1,03	0,00	1,49	1,53	2,87	2,23	3,76	3,28	3,13	3,70	4,20	5,83	2,68
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,98	2,06	4,00	2,95	2,25	3,72	8,30	9,42	2,60
1985	0,86	0,78	2,93	1,93	3,27	2,07	2,40	2,72	2,61	3,78	24,39	18,18	2,71
1986	0,69	0,00	1,68	1,65	2,32	1,47	4,30	2,52	2,62	2,95	12,10	25,27	2,17
1987	0,87	0,00	1,56	2,74	2,56	2,11	4,00	2,89	2,99	2,55	0,00	3,59	2,43
1988	1,21	0,77	1,22	1,09	2,24	1,88	2,81	2,23	2,68	2,56	3,72	14,21	2,14
1989	0,87	0,77	1,76	2,44	3,09	1,72	3,89	2,15	2,68	2,68	7,30	12,17	2,40
1990	0,00	0,76	0,99	1,62	2,62	1,76	3,52	3,56	2,89	3,33	3,57	20,20	2,37
1991	1,90	1,53	2,29	2,27	2,56	2,34	3,78	2,09	3,23	3,79	0,00	4,89	2,68
1992	0,34	0,00	2,27	1,46	2,32	2,27	2,59	3,17	3,47	3,51	6,60	20,77	2,56
1993 [†]	1,20	1,50	2,04	1,46	2,20	1,78	2,76	2,97	1,82	3,36	0,00	10,99	2,17
1994 [†]	0,69	0,74	2,03	1,98	1,73	1,76	2,57	2,37	2,43	3,08	10,10	6,18	2,04
1995 [†]	0,87	0,74	1,81	1,84	1,84	1,63	2,38	2,07	2,18	3,19	13,20	4,56	1,99
1996	1,23	0,73	1,91	1,18	2,07	1,66	3,94	3,03	1,90	3,24	0,00	6,01	2,11

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

² Estimations de la population utilisées:

1961-1990 : (IR) Estimations intercensitaires révisées

1991-1992 : (PD) Estimations postcensitaires définitives

1993-1995 : (PR) Estimations postcensitaires mises à jour

1996 : (PP) Estimations mises provisoires

Depuis 1971, les estimations démographiques ont été ajustées afin d'être conformes aux nouvelles méthodes de calcul.

[†] Révisé

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, juillet 1997.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au **(613) 951-9023** ou au **numéro sans frais 1 800 387-2231**. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPB

- Vol. 16 No. 4 Youth Court Statistics 1994-95 Highlights / Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse : Faits saillants de 1994-1995
- Vol. 16 No. 5 Youth Custody and Probation in Canada, 1994-95 / Le placement sous garde et la probation chez les adolescents au Canada, 1994-1995
- Vol. 16 No. 6 Violent Crime in Canada / Les crimes de violence au Canada
- Vol. 16 No. 7 Adult Correctional Services in Canada: Highlights for 1994-95 / Les services correctionnels pour adultes au Canada : Faits saillants de 1994-1995
- Vol. 16 No. 8 Adult Community Corrections in Canada: 1994-95 / Les services correctionnels communautaires pour adultes au Canada : 1994-1995
- Vol. 16 No. 9 The Justice Data Factfinder / Recueil de données sur la justice

Catalogue 85-002-XPB

- Vol. 16 No. 10 Statistiques de la criminalité au Canada, 1995
- Vol. 16 No. 11 L'homicide au Canada — 1995
- Vol. 16 No. 12 Harcèlement criminel
- Vol. 17 No. 1 La détermination de la peine dans les tribunaux provinciaux pour adultes au Canada – Étude de neuf secteurs de compétence : 1993 et 1994
- Vol. 17 No. 2 La prostitution de rue au Canada
- Vol. 17 No. 3 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 17 No. 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada
- Vol. 17 No. 5 La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
- Vol. 17 No. 6 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
- Vol. 17 No. 7 Les armes et les crimes de violence
- Vol. 17 No. 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 1996